

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 09 juin 2022

Le **jeudi neuf juin deux mille vingt-deux**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 31 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

**Présents** : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M ; M. LESCOLE P. ; Mme VALLET I.

**Absente** : Mme PRACHT BRUNET L.

**Secrétaire** : Mme LAMOTHE M

## ORDRE DU JOUR

### I- Approbation du compte rendu du 12 mai 2022

Approuvé à l'unanimité des conseillers

### II- Aménagement entrée village RD 840

Comme demandé lors de la dernière réunion du conseil municipal, M. FERLAND du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) nous a informés des taux d'accompagnements qui sont compris entre 50 et 80%. Raisonnablement, l'opération devrait pouvoir prétendre à 60% d'aides, mais tout dépend du projet d'aménagement et de son contenu (aménagements de sécurité, aménagements de mobilités piétons, ...). Les 2 bureaux d'études ont estimé le coût total de l'opération à 200 000€ : donc 120 000 € d'aides et 80 000 € à charge de la mairie.

	Thématiques / Sous domaines	Taux et plafond	Critères d'éligibilité
Etat – DETR	7.5- Voirie et aménagement des espaces publics	T : 30% // P : 500 000€	Projet global. Priorité donnée au dispositif « Petites Villes de Demain ». Hors enrobés et travaux d'entretien de la chaussée. Projets avec MOE.
Amende de police	3-4-Développement des infrastructures en faveur de la mobilité : Aménagements concourant à des déplacements en mode doux structurants pour une cohabitation facilitée et sécurisée : voies piétonnes, pistes cyclables, aires de covoiturage, aires et parcs de stationnement de cycles non motorisés, parkings relais associés à un mode de transport public etc.	T : 40% // P : 150 000€  Assiette éligible : 30000€. Taux variable. Env. 30%	Avis Direction départementale des territoires obligatoire
Région Occitanie	Aménagement et qualification des espaces publics	T : 25% // P : 100 000€	<b>Sur les secteurs d'entrées de ville et cœurs des villages.</b> Hors dépenses de revêtement de voirie et de réseaux humides et secs.
Département FAST	12 – Aménagement qualitatifs d'espaces publics en centre-bourg ou centre-ville.	- T : 10 à 20% selon effort fiscal pour dépenses ≤500000€. 7,5% au dessus.	Hors terrassement, réseaux secs et humides, enrobés noirs et enduits noirs bitumeux, structure et fondation, signalétique directionnelle, aménagement de sécurité. Sont exclus également, les achats de matériel et de mobilier (sauf les éléments intégrés au projet), travaux relevant de l'entretien et du fonctionnement, etc.

M. BIENAYME trouve que la priorité est dans le centre bourg : sécurisation des piétons, régler la circulation. Mme Le Maire dit que l'aménagement « Cœur de village » sera réalisé en 2026 par le Grand Figeac et précise que ce sont 2 projets différents.

Mme Le maire rappelle que lors des précédents conseils municipaux, les conseillers présents avaient validé ce projet d'aménagement du carrefour pour la sécurité des scolaires et ralentir les voitures (les ébauches de plan avaient été étudiées et envoyées par mail aux conseillers avant les réunions).

M. Fouquet précise qu'il est tout à la fois "bien et mal placé " pour débattre de ce problème. "Mal placé " du fait qu'il soit directement concerné par la vitesse sur la RD 840 étant résidant le long de cette route.

A noter que trouver une solution ne doit pas être pris comme la résolution d'un problème personnel, puisque ayant été sollicité par plusieurs résidents avoisinants.

Mais, « bien placé " pour évoquer la dangerosité de ce carrefour, puisque lui et plusieurs autres personnes l'empreinte pour sortir de chez eux plusieurs fois par jour sans aucune visibilité, devant couper le Zébra, la ligne blanche, se retrouvant à gauche de la chaussée et font face ainsi à un risque d'accident journalier.

La solution d'un radar, d'un feu tricolore, panneau « bus scolaire » est envisagée...

Le Service Territorial Routier (STR), compétent pour la Départementale, est venu sur place en présence du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Lot (CAUE) représenté par M. SEGALEN et c'est à partir de cette ébauche que les bureaux d'études du SDAIL et BE études ont effectué leur chiffrage.

M. BIENAYME demande s'il n'y a pas d'autres organismes que le CAUE pour proposer des ébauches. Mme Le Maire répond que le CAUE est le seul compétent.

M. LESCOLE rappelle que la priorité est la sécurité des scolaires.

Mme BOUYGUES prend l'exemple de Le Bourg qui a su mettre en valeur la traversée du village tout en faisant ralentir les véhicules. Un aménagement de ce type pourrait être envisagé. Analyse des devis de GETUDE et du SDAIL. L'avant-projet est chiffré en pourcentage des travaux.

Mme Le Maire pose la question : êtes-vous favorable sur le principe de sécurisation de cette portion ?

Mme LAMOTHE propose de contacter les bureaux d'études :

- L'avant-projet est-il modifiable ?
- Si oui, la base de rémunération des bureaux d'étude sera-t-elle recalculée ?
- Demander aux bureaux d'études de venir expliquer au conseil.

Ce projet sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

### **III- Adhésion au CNAS du personnel communal**

Réponse du CNAS suite aux interrogations de la dernière réunion : « Lorsqu'une collectivité adhère, elle doit le faire pour l'ensemble de ses agents (ceci est une couverture pour la Mairie notamment)

Il n'y a pas d'obligation de durée. L'adhésion est reconduite tacitement mais si vous ne souhaitez plus adhérer au CNAS, il suffit de nous faire parvenir une délibération de radiation au CNAS avant le 31 décembre de l'année. Par la suite si vous décidez adhérer à nouveau vous le pourrez ». A l'unanimité le conseil municipal vote pour l'adhésion.

### **IV- Attribution des subventions aux associations**

M. BIENAYME apporte des précisions sur les associations dont il est membre :

- ✓ Les propriétaires et chasseurs de Thémines : M. BIENAYME justifie l'augmentation du montant de la subvention par la prise en charge par l'association du remboursement des dégâts occasionnées par les animaux sauvages aux agriculteurs. Cette obligation est effective depuis.....

M. LESCOLE demande l'historique des subventions attribuées à cette association : en 2017 :150 € ; en 2018 : 200 € ; en 2019 : 200 € ; en 2020 : 250 € ; en 2021 : 250 €. Il confirme que cette association est la seule à avoir bénéficié d'autant d'augmentation en si peu de temps.

- ✓ Le Renouveau Théminoïse : l'association demande 1 000 €. L'association est repartie de 0, de nombreuses démarches ont dû être nécessaires. Un fonds de trésorerie est nécessaire pour payer les différentes factures avant la fête. Une trentaine de personnes du village s'investissent pour la fête votive dont voici le programme :

- **9 juillet**

- Concours de pêche organisé par 'les amis de l'Ouyse' de 8 h à 12 h. Prairie de Thémines

- Concours de pétanque de 14h à 19 h. Stade de Thémines

- Buvette de 18h à 3h du matin sous la halle du village

- Marché gourmand de 18h à minuit. Rue Traversière, Place de la Halle.

- Soirée disco à partir de 20 h. Place de la halle.

- **10 juillet**

- Buvette de 6h à minuit sous la halle du village.

- Vide grenier de 6 h à 19 h. Rue Traversière jusqu'à la prairie de Thémines.

- Dépôt de gerbe 11h30. Monument aux morts.

-Apéritif villageois 12 h. Halle de Thémimes.

-Vente de saucisses, merguez frites à partir de 13 h. Place de la Halle.

-Activités enfants de 14 h à 16 h. Stade de Thémimes.

-Diner villageois de 19h30 à minuit avec animation musicale. Place de la Halle.

	<b>Mandaté en 2021</b>	<b>A mandater en 2022</b>	<b>Précisions</b>	<b>Vote</b>
Club sport détente THEMINES	100 €	150 €	Dossier traité lors de la réunion du CM du 07 avril 2022	Pour : 10 Contre : Abstention :
Les restaurants du cœur	150 €	150 €	Demande reçue le 31 mars (sans préciser le montant)	Pour : 10 Contre : Abstention :
Nordic 46	Pas de demande	150 €	Demande de subvention sans montant, rapport d'activités et rapport financier reçus le 30 mai 2022  Mme Le Maire quitte la salle de séance lors de la délibération car elle est membre de l'association	Pour : 09 Contre : Abstention :
Culture et Patrimoine	500 €	500 €	Demande de subvention, ordre du jour de la réunion du 09 mai 22, bilan financier reçus le 30 mai 22	Pour : 10 Contre : Abstention :
Association des propriétaires et chasseurs de Thémimes	250 €	300€	Demande de subvention de 300 €, rapport d'activités et bilan financier reçus le 30 mai 2022  M. BIENAYME et Mme LAMOTHE quittent la salle de séance lors de la délibération car membre de l'association / famille du Président	Pour : 6 Contre : 2 (Mme PRUNET et M. LESCOLE) Abstention :
Le renouveau Théminois	0	1 000€	PV de l'AG du 08 avril 22 et RIB reçus le 19 mai.  Mme BEST, Mme VALLET, M. BRUNET et M. BIENAYME quittent la salle de séance lors de la délibération car membres de l'association.	Pour : 6 Contre : Abstention :

Amicale laïque du collègue LM	Pas de demande	100 € dossier NON complet	Demande reçue le 10 fév 2022, email le 29 mars 2022 pour demander le bilan moral et financier, à ce jour, pas de réponse	
-------------------------------	----------------	------------------------------	--	--

#### **V- Renouveau licence IV**

Pour rappel, la licence IV est louée par la commune à M. CHARAZAC Robert jusqu'au 11 juillet 2022 pour l'exploitation du gîte d'étape sur la commune.

Suite à un changement de propriétaire, le 09 juin 2022, Mme Gladys CARILLO, gérante a fait une demande pour la location de la licence IV pour un an à compter du 16 juin 2022. A l'unanimité, le conseil vote pour l'attribution de la licence IV à Mme CARRILLO. Une délibération et une convention seront rédigées et envoyées à La Prefecture.

#### **VI- Achat de terrain pour parking village, route neuve**

Mme Le Maire met à disposition le plan cadastral de ce terrain. M. BRUNET Jacques propose de donner une bande de ce terrain pour faire un parking (parcelle A n°720). M. BRUNET explique qu'il voulait faire un accès pour sortir sur la route neuve pour accéder à son terrain. M. BRUNET céderait une bande de terrain et la mairie prendrait à sa charge les frais de notaire, de géomètre et les travaux de terrassement. M. LESCOLE s'étonne de cette proposition d'achat de terrain alors que la mairie n'était pas à la recherche d'un terrain pour créer des places de stationnement. Avant de prendre une décision, les conseillers veulent connaître le coût de cet aménagement. Un devis sera demandé à M. AMOUROUX pour avoir une estimation des frais de terrassement et revêtement (prévoir 6 mètres de dégagement pour garer 5 voitures environ). M. BIENAYME demande si on le droit de faire un parking, des voitures qui reculent sur la voirie... Le Grand Figeac sera contacté pour connaître la réglementation.



## Questions diverses

- ✓ Activités proposées par les associations sur la commune



## L'ETE 2022-THEMINES



### JUIN

- JOURNEES PETIT PATRIMOINE-MOULINS (JPPM 2022)
  - EXPOSITIONS EGLISE et SALLE Dr. LAVAL, les 25-26
  - RANDONNEE PATRIMOINE, le 26 à 9h30 et 14h30
  - CONCOURS PHOTOS, à l'église, le 26, à 17h
  - VISITE GUIDEE des MOULINS RESTAURES, le 26
- CONFERENCE M. LORBLANCHET/GROTTE ROUCADOUR
  - Salle Dr. Laval, le 29 à 21h

### JUILLET

- THEMINES EN FÊTE
  - CONCOURS PECHE 8h, CONCOURS PETANQUE 14h, le 9
- MARCHÉ GOURMAND ET BAL DISCO, le 9 au soir
  - VIDE GRENIER, le matin, apéritif villageois à midi, le 10
  - ANIMATIONS POUR ENFANTS, au stade, de 14h à 16h, le 10
  - REPAS DE FETE le 10 au soir avec soirée guitariste
- CONCERT VIOLON MANOË à l'église, le 16 à 20h30
- FÊTE DES ETOILES au Moulin du Mas du Causse
  - Les 30 et 31 à 21h30
- OBSERVATION du SOLEIL, le 31 à 15h, devant l'église
- CONFERENCE « LA LUNE », Salle Dr. Laval, le 31 à 17h

### AOÛT

- CONCERT violon, violoncelle, piano \_M PECLARD
  - à l'église, le 27 à 21h

Renseignements : [www.culture-patrimoine-themines.com](http://www.culture-patrimoine-themines.com)  
et [www.themines.fr](http://www.themines.fr)

Gwénaëlle précise que les associations peuvent lui envoyer un mail pour mettre des informations (événements, réunions...) sur le site internet de la commune.

- ✓ Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins : présence des conseillers FLYER
- ✓ Spectacle « les oiseaux de Compostelle » 777 €. NON à l'unanimité.
- ✓ Elections législatives : rappel des permanences aux conseillers
- ✓ Le Renouveau Théminois :

Mme Le Maire a été informée, le 09 juin, que la bâche de la serre était déchirée et inutilisable en l'état, il convient donc d'en racheter une.

Mme Le Maire demande aux conseillers s'ils se rappellent de la date d'achat de cette bâche, en fonction, un recours auprès de l'assurance pourrait être envisagé.

M. BOUZOU Maxime a sollicité des devis auprès de Gamm Vert avec des qualités de bâches différentes :

- 2 850 € garanti 10 ans ;
- 1 344 € TTC garanti 6 ans ;
- rouleaux bâche à ensilage : 190 TTC le rouleau.

Mme Le Maire propose que le comité en paie une partie : les conseillers y sont défavorables (achat de la serre par la mairie, prêt à des particuliers.) Jacques et Arnaud doivent aller sur place pour évaluer s'il est nécessaire de la remplacer.

- ✓ Mme LAMOTHE a assisté à la réunion de la commission agriculture du Grand Figeac le 2 juin 2022.

En partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF, établissement public), avec le soutien de l'Europe et de la Région Occitanie, le Grand-Figeac accompagne la mise en œuvre d'une animation forestière qui fait suite à deux Plans de Développement de Massifs (PDM) sur 28 communes de la zone Ségala. Cette démarche est destinée aux propriétaires privés, majoritaires sur le territoire. Elle consiste en un diagnostic individuel des parcelles pour identifier les coupes et travaux à engager afin d'améliorer la qualité des bois, et un accompagnement pour la mise en œuvre éventuelle d'opérations. Les chantiers de coupes, élagages, plantations, et/ou dessertes peuvent être regroupés entre voisins pour atteindre une viabilité économique.

**Communes éligibles :** Anglars, Aynac, Bessonies, Cardillac, Espeyroux, Gorses, Labastide-du-Haut-Mont, Labathude, Lacapelle-Marival, Latronquière, Laurettes, Le Bourg, Le Bouyssou, Leyme, Molières, Montet-et-Bouxa, Prendeignes, Sabadel Latronquière, Saint-Bressou, Saint-Cirgues, Saint-Hilaire, Saint-Maurice-en-Quercy, Saint-Médard-Nicourby, Saint-Perdoux, Sainte Colombe, Sénailac-Latronquière, Terrou, Viazac.

Mis en place depuis 2016, ce dispositif d'aides forestières a permis de soutenir une vingtaine de propriétaires dans des actions de boisement-reboisement, des travaux d'éclaircie ou de création de piste, mobilisant plus de 30 000 € de

subventions. Le Grand-Figeac a ainsi déjà encouragé en 4 ans des travaux de gestion durable des bois et forêts sur près de 50 hectares.

✓ Radar pédagogique à l'entrée du village en arrivant de Rueyres.

Bilan :

**Début d'exploitation:** mercredi 4 mai 2022 00:30  
**Fin d'exploitation:** mercredi 25 mai 2022 09:00

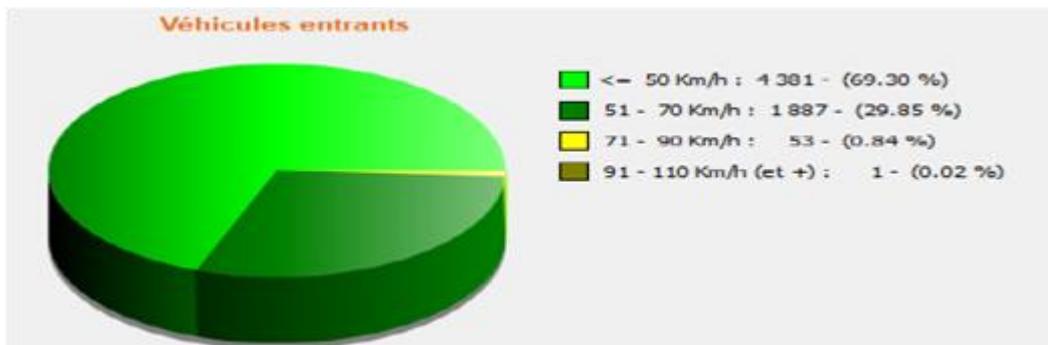
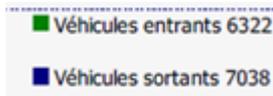
### Vitesses moyennes

— Sens entrant (46.01 Km/h) — Sens sortant (48.37 Km/h)

### Vitesses maximum

— Sens entrant (93.00 Km/h) — Sens sortant (124.00 Km/h)

Nombre total de véhicule dans cette période



Ce que l'on peut constater c'est que les vitesses élevées sont toujours dans les mêmes créneaux horaires à savoir entre 7h30 et 8h30.

Ce compte rendu sera envoyé à tous les conseillers.

- ✓ M. LESCOLE demande pourquoi les panneaux « Villes et villages étoilés » ne sont pas mis en place : Mme Le Maire répond que le STR n'autorise pas l'ajout de ce type de panneau sous les panneaux « THEMINES ». Il faut réfléchir à une autre implantation et au rajout de poteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*